Modèle 16

Convention des Maires pour l'efficacité énergétique : Milan

Province de Milan – Italie

RESPONSABILITÉ	PUBLIQUE
Responsable du programme	Province de Milan
Unité de mise en œuvre du programme	Unité de mise en œuvre du projet dédiée
Modèle de mise en œuvre	Les contrats de performance énergétique (CPE)
Services d'exploitation	Négociant Assesseur Agrégateur Facilitateur Conseiller financier
Projets financés	Efficacité énergétique (rénovations de bâtiments)
Ambitions/Objectifs	Investissement de 90 millions d'euros dans des mesures en faveur de l'efficacité énergétique
Bénéficiaires	Municipalités de la province de Milan adhérant à l'initiative de la Convention des Maires
Mécanisme de financement	Sociétés de services énergétiques (SSE) Établissements financiers
Instruments financiers	Financement des CPE

Récapitulatif

La « Convention des maires pour l'efficacité énergétique : Milan » est un projet pilote mis en œuvre par la Province de Milan en 2009 afin d'améliorer la performance énergétique d'un groupe d'édifices publics de la province et de permettre des réductions significatives dans la consommation d'énergie primaire en s'appuyant sur le principe des Contrats de performance énergétique (CPE). Le programme est conçu pour faciliter et financer les rénovations éco-énergétiques affectant principalement les bâtiments des écoles publiques situés dans certaines petites municipalités (< 30 000 habitants) de la province de Milan et de la municipalité de Milan, et qui participent à l'initiative de la Convention des Maires.

Le programme trouve son origine dans un programme d'audit énergétique à grande échelle (financé par Cariplo, une fondation bancaire philanthropique) mené entre 2006 et 2008 dans la région de Lombardie dans le but de stimuler la mise en œuvre de mesures en faveur de l'efficacité énergétique dans les petites municipalités. La fondation a conclu par la suite que le programme d'audits

énergétiques n'avait pas stimulé significativement les investissements en faveur de l'efficacité énergétique, essentiellement en raison des budgets restreints, des capacités d'emprunt réduites ou inexistantes et du manque de compétences techniques pour le développement des projets.

En tant que coordonnateur territorial de la Convention des Maires, représentant de nombreuses petites municipalités, la province de Milan a pour ambition avec ce programme de remplir les objectifs de réduction en matière de consommation énergétique prévus par la convention, c'est-à-dire, d'atteindre une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 20 % d'ici à 2020 par rapport aux niveaux de 1990 (réduction de 9 000 tonnes de CO2), représenter 20 % de la production d'énergie renouvelable et enregistrer une réduction de 20 % de la consommation d'énergie primaire par rapport aux prévisions.

En plus d'une réduction notable de la consommation finale d'énergie du parc immobilier des petites municipalités, le programme veut favoriser l'émergence d'un marché mature de SSE (sociétés de services énergétiques) capables de proposer des CPE avec des résultats garantis, ainsi qu'accroître le savoir-faire des municipalités en matière de gouvernance des questions relatives à l'efficacité énergétique.

Selon une étude menée conjointement avec la BEI, un investissement potentiel de 90 millions d'euros pour la mise en place de mesures en faveur de l'efficacité énergétique a été identifié et pourrait se concrétiser. Aussi et à cet effet, une Unité de mise en œuvre (UMOP) de projet a été créée en 2009. De ces 90 millions d'euros, la BEI était disposée à mettre 65 millions d'euros à disposition des sociétés de services énergétiques, sous la forme de prêts par l'intermédiaire d'une banque commerciale de la région.

L'UMOP gère le processus de mise en œuvre du programme, de la promotion de celui-ci à l'analyse et à l'évaluation des projets, en passant par la conclusion des marchés publics, la négociation de contrats, la mise en place de suivis et la production de rapports de résultats. L'unité agit comme un négociant, un assesseur, un agrégateur, un facilitateur de projet et un conseiller financier.

À ce jour, un montant total de 13 millions d'euros d'investissements a été injecté dans des mesures d'efficacité énergétique affectant 98 bâtiments dans 16 municipalités.

Certes, l'investissement initialement ciblé de 90 millions d'euros n'a pas été atteint, mais ce programme a tout de même le mérite d'avoir été le premier en Italie à couvrir des investissements dans des mesures d'efficacité énergétique se basant uniquement sur les contrats CPE au niveau régional. Le projet a permis la diffusion et la reconnaissance des modèles de CPE en Italie, en fournissant des conseils aux autres administrations publiques impliquées dans d'autres projets de SSE.

Comment cela fonctionne-t-il ?

- La Province de Milan a choisi de mettre en œuvre ce programme de rénovation sur le principe d'agrégation ou de regroupement des bâtiments sélectionnés.

- L'Unité de mise en œuvre du projet joue un rôle actif dans la promotion et le développement du programme. Elle entre en contact avec les communes adhérant à la Convention des Maires pour évaluer leur disposition à participer au programme, et les aide à identifier et à hiérarchiser les bâtiments pour lesquels des audits énergétiques seront effectués.

- Une fois que les bâtiments ont été audités, évalués et validés, les municipalités doivent mandater pleinement la Province de Milan pour qu'elle devienne la centrale d'achat du programme.

- Après l'adhésion à la centrale d'achat, on procède au regroupement des bâtiments. L'UMOP procède à la réalisation d'une étude de faisabilité pour soutenir les municipalités tout au long du processus en tant qu'assesseur, agrégateur, facilitateur et conseiller financier. Elle assure également le processus de passation de marchés publics pour la sélection d'une ou plusieurs sociétés de services énergétiques.

- Les règles habituelles de passation de marchés publics s'appliquent à la désignation des SSE. La province a choisi de lancer des appels d'offres de types de services en deux étapes (« procédure restreinte ») : la pré-qualification et l'appel d'offres à proprement parler.

- Une fois que le marché est attribué, un accord-cadre relatif aux CPE est signé entre la SSE et la province agissant en tant que centrale d'achat, et un accord d'exploitation est conclu entre la SSE et les différentes municipalités (après négociations individuelles guidées par l'Unité de mise en œuvre du projet)

- La SSE sélectionnée met en place les mesures d'efficacité énergétique garanties et assure les services pendant la période contractuelle convenue.

- La province a privilégié une structure de financement des projets basée sur les ressources de tierces parties, et plus spécifiquement celles de la SSE. L'idée est que la majorité des économies d'énergie garanties soit utilisée pour rembourser l'investissement à la SSE, et qu'une petite partie soit conservée par la municipalité, qui réalise ainsi des économies immédiates sur ses budgets (économies partagées).

- La SSE est libre de financer les investissements avec ses propres fonds ou, à sa discrétion, en faisant appel à une institution financière ou encore en utilisant une des possibilités de financement proposées par la BEI par le biais de la banque commerciale intermédiaire locale Mediocredito Italiano (Groupe Banca Intesa SanPaolo).

- L'Unité de mise en œuvre du projet propose ses services aux bénéficiaires à titre gratuit, grâce au financement de 1,8 M € provenant du Mécanisme européen d'assistance à l'échelle locale (ELENA) géré par la BEI et de la Province de Milan.

Fig. 1. Modèle financier et opérationnel

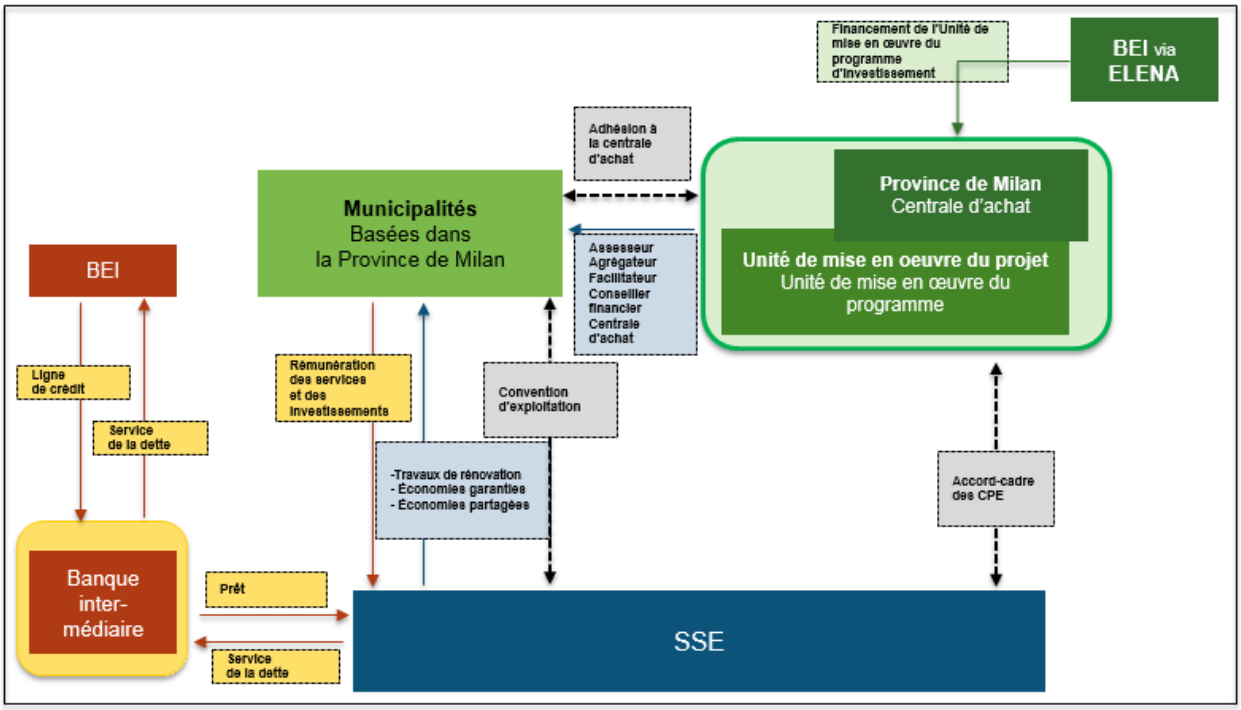

Unité de mise en œuvre du programme

Une Unité de mise en œuvre du projet dédiée est le garant du bon déroulement du programme de rénovation de la Convention des Maires pour l'efficacité énergétique : Milan. Elle fait fondamentalement partie de la fonction publique de la Province de Milan.

L'unité agit comme un négociant ou un promoteur de projet, un assesseur, un agrégateur, un facilitateur et un conseiller financier.

Le rôle de l'Unité de mise en œuvre est de :

- promouvoir le programme auprès des municipalités qui ont adhéré à la Convention des Maires ;
- analyser et évaluer les propositions liées aux projets d'investissements potentiels ;
- coordonner et contrôler les audits énergétiques requis ainsi que l'évaluation de base et la normalisation ;
- fournir un soutien technique à la mise en œuvre des projets, incluant un suivi et la supervision des travaux ;
- fournir une assistance juridique et administrative tout au long du processus de mise en œuvre, incluant la rédaction et la fourniture des documents nécessaires pour les appels d'offres, la coordination du processus de passation de marché publics et la conduite des négociations avec les sociétés de services énergétiques et les institutions financières ;
- assurer la surveillance et les vérifications nécessaires des performances ;
- communiquer les résultats et les conclusions et transférer les connaissances issues du projet à d'autres autorités publiques.

L'Unité est structurée en différents groupes. Son noyau est composé de son Conseil d'administration (essentiellement des membres dédiés au projet, pour la plupart des gestionnaires de processus). Le Conseil d'administration bénéficie du soutien d'un Comité des municipalités (représentants des municipalités) et d'un Groupe de soutien. Le groupe de soutien est composé de membres des différents départements de la Province de Milan. Trois autres groupes, le Groupe technique, le Groupe juridique et administratif et le Groupe de contrôle et de reporting, sont supervisés par le Conseil d'administration, même si la plupart des tâches sont sous-traitées à des consultants et à des spécialistes externes.

Depuis 2010, les activités de cette Unité ont été financées à hauteur de 1,8 million d'euros. De ce financement, près de 90 % (soit 1,62 M €) a été pris en charge par ELENA, et environ 10 % (soit 0,18 M €) par la Province de Milan.

L'Unité souhaitait tirer profit du financement ELENA et le multiplier par 46 en investissement en capitaux libérés, soit un minimum de 90 M € d'ici à 2014. Jusqu'alors, l'effet de levier a permis une multiplication par 20.

Structure juridique	N/A
Description des actionnaires	N/A
Fonds propres	N/A
Actionnaires	N/A
Personnel dédié au programme	Modéré
Coût d'exploitation du programme	Modéré

Organisation et partenariats

Province de Milan : Responsable du programme et initiateur politique. Dirige l'Unité de mise en œuvre du programme et prend en charge une partie des frais de fonctionnement de cette dernière.

Unité de mise en œuvre du projet de la Province de Milan : Mécanisme de mise en œuvre du programme d'efficacité énergétique. Cette unité met à disposition son personnel et met au point les procédures, les outils et les services du programme. Elle fournit les services d'une unité de mise en œuvre, à savoir le marketing, l'évaluation des projets et les services d'agrégation et de facilitation des projets, ainsi que des conseils financiers.

Municipalités : Bénéficiaires du programme ayant adhéré à l'initiative Convention des Maires pour l'efficacité énergétique : Milan.

Mécanisme européen d'assistance à l'échelle locale dans le domaine de l'énergie (ELENA) : Programme financé par la Commission européenne dans le cadre de l'initiative Énergie intelligente pour l'Europe et géré par la BEI pour soutenir les autorités locales et régionales pour atteindre

l'objectif « 20-20-20 ». Il revalorise les projets, réduit les coûts de transaction et prend en charge les phases de développement de projet et de renforcement des capacités.

BEI (Banque européenne d'investissement) : Assure le financement du programme. Agit à la fois en qualité de prêteur pour le financement d'investissements dans l'efficacité énergétique et en tant qu'administrateur du programme ELENA. Elle s'est engagée à fournir 75 % (65 M €) des investissements prévus de 90 M € par le biais d'un intermédiaire financier local, Mediocredito Italiano (groupe Intesa Sanpaolo).

Institutions financières : Mediocredito Italiano (groupe Intesa SanPaolo) : Banque commerciale intermédiaire pour la BEI.

Fondazione Cariplo : Fondation philanthropique bancaire. Elle a financé un programme d'audit énergétique à grande échelle entre 2006 et 2008 dans la région de Lombardie, dans le but de stimuler la mise en œuvre de mesures en faveur de l'efficacité énergétique dans les petites municipalités.

SSE : Les sociétés de services énergétiques assument les tâches prévues dans le programme et garantissent les économies prévues aux bénéficiaires.

Bénéficiaires

Bénéficiaires	Municipalités de la province de Milan adhérant à l'initiative de la Convention des Maires
Type de projets	Efficacité énergétique (rénovations de bâtiments)
Soutien opérationnel	Facilitation de projet par le biais de l'Unité de mise en œuvre du projet
Aide financière	Coûts de facilitation de projet : gratuits

Mécanisme de financement

Financement par l'Unité de mise en œuvre du programme	L'Unité de mise en œuvre du projet dédiée a été financée par ELENA (1,62 M €) et par la Province de Milan (0,18 M €)
Financement des projets	Les projets sont financés par les SSE
Mécanisme de financement	SSE publique Établissements financiers
Volume des fonds	N/A
Type de fonds	N/A
Sources des fonds	N/A
Instruments financiers	Financement des CPE

Réalisations

À ce jour, le programme Convention des Maires pour l'efficacité énergétique : Milan a lancé au total trois appels d'offres, dont deux ont été attribués : le premier, avec un montant d'investissement de 13 millions d'euros, porte sur 98 bâtiments situés dans 16 municipalités ; le second concerne un investissement de 5,1 M € et 38 immeubles de la municipalité de Milan. Le montant total des investissements s'élève à environ 18 millions d'euros.

Sur le premier appel d'offres, la BEI, par le biais de Mediocredito Italiano, a fourni 5 M € de financement à certains membres du consortium de SSE.

Le deuxième appel d'offres, bien qu'attribué en août 2014, a été mis en attente car il obéit à un processus d'approvisionnement différent.

Quelques précisions quant à la réussite du projet :

	Bénéficiaires Municipalités	**Propriété**	**Année d' attribution**	**Investissements Million**	**Économie d'énergie %**	**Terme**	**Économie d'énergie Bonus partagé**	**Économies utilisées pour le service de la dette**
EPC1	16	98 bâtiments publics, principalement des écoles	août/12	**13,0**	35 %	15 ans	50 %	95,0 %
EPC3	Municipalité de Milan	38 bâtiments scolaires	août/14	**5,1**	35,5	15 ans	50 %	84,5 %
				18,1				

Coordonnées

Province de Milan
Non disponible

Fiche d'informations

Informations générales

Pays	Italie
Modèle	Convention des Maires pour l'efficacité énergétique : Milan
Date de création	2009

Description du modèle

Responsabilité	Publique
Responsable du programme	Province de Milan
Unité de mise en œuvre du programme	Unité de mise en œuvre du projet dédiée
Services d'exploitation	Négociant Assesseur Agrégateur Facilitateur Conseiller financier
Modèle de mise en œuvre	Les contrats de performance énergétique (CPE)
Types de projets financés	Efficacité énergétique (rénovations de bâtiments)
Bénéficiaires	Municipalités de la province de Milan adhérant à l'initiative de la Convention des Maires
Couverture géographique	Région 3,84 millions d'habitants

Description du modèle financier

Financement du projet	Privé
Mécanisme de financement de projet	Sociétés de services énergétiques (SSE)
Instruments financiers	Financement des CPE
Modèle de remboursement	Accord d'économies garanties

Profil de risque du projet

Risque de performance	Sociétés de services énergétiques (SSE)
Recours	Inconnu
Risque financier	SSE Établissements financiers

Exigences du modèle

Besoins en personnel	Modéré
Exigences en matière de fonds propres	N/A
Besoins de financement	Modéré Moins de 5 millions d'euros

Indicateurs clés du modèle

Volume d'investissement depuis	18,1 millions d'euros

la création	
Taille du projet (ou du portefeuille de projets)	Entre 5,1 millions d'euros et 13 millions d'euros
Niveau d'économie d'énergie moyen	35 %

Stade de développement

Stade de développement/de mise en œuvre	Mature
Maturité du développement opérationnel	Mature
Maturité du développement financier	Mature

Qualifications

Niveau d'établissement	Bien établi
Potentiel de croissance	Vaste
Évolutivité du modèle	Élevée
Reproductibilité du modèle	Élevée
Impact sur les comptes publics	Faible

Sources

http://www.cittametropolitana.mi.it/#

http://www.decumanus-fp7.eu/city-show-cases/milan/

CombinES, "Comprehensive renovation of buildings, Vital facts and selected stories" (Rénovation complète des bâtiments, faits marquants et récits sélectionnés). Brochure publiée par CombinES (www.combines-ce.eu). Novembre 2014

Coopenergy.eu, "Province of Milan, IT - ELENA funds for the refurbishment of municipal buildings" (Province de Milan, IT -ELENA finance la rénovation de bâtiments municipaux), publié sur www.coopenergy.eu (http://coopenergy.eu/good-practice-resources). Document non daté.

Convention des Maires. « Contrats de performance énergétique : 98 bâtiments publics sur le point de bénéficier du projet de la Convention des Maires dans la Province de Milan », disponible sur eumayors.eu (http://www.eumayors.eu/news_en.html?id_news=396)

Banque européenne d'investissement. Fiche d'information « Province de Milan », disponible sur (http://www.eib.org/projects/pipeline/2008/20080739.htm26), octobre 2010

Lucia Felice, « Comment financer les interventions pour les biens publics : l'expérience de la Province de Milan », publié sur Dailye (http://www.dailyenmoveme.com). 17 juillet 2013

Maran Pierfrancesco, « Rénovation énergétique des bâtiments privés et publics. Ville de Milan : politiques sur l'énergie et le climat », 5 novembre 2014

Micale Valerio, Deason Jeff et Hervé-Mignucci Morgan. « Premières enseignements tirés de l'introduction de contrats de performance énergétique en Italie : Programme d'efficacité énergétique de Milan », disponible sur (http://climatepolicyinitiative.org/our-work/publications/). Septembre 2014

Province de Milan. « La Province de Milan attribue le premier contrat de performance énergétique du projet de la Convention des Maires pour l'efficacité énergétique ». Communiqué de presse du 7 août 2012

Province de Milan. « Convention des Maires pour l'efficacité énergétique : Milan. Informativa in merito allo stato di
avanzamento complessivo del progetto Europeo e sviluppi anno 2014". Informativa di giunta ATTI: 80641/9.10/2014/28, 6 mai 2014

Zabot Sergio. « L'efficacité énergétique - Convention des Maires (Province de Milan, Italie) ». Atelier public sur les financements innovants en faveur de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables. 28 avril 2015